



## Mobilisons-nous le 24 mars prochain pour nos salaires et nos conditions de travail !

Nos revendications, pourtant exprimées avec force le 1<sup>er</sup> février, sont restées « lettre morte ».

Alors que l'employeur affiche ses réussites comptables, il s'est contenté, depuis, du minimum pour compenser l'absence de versement d'intéressement : une prime « Macron » de 500 euros, sous condition, est prévue avec les salaires de mars. Certes appréciable, cette prime ne comblera la perte de l'intéressement pour 2022 ! Le contexte économique national, lui, continue de se dégrader avec des hausses de prix vertigineuses dans certains domaines (Energie, alimentation...).

Alors que nous étions ouverts au dialogue et à la négociation, la direction ne laisse pas d'autres choix aux salariés et aux organisations syndicales que de recourir à nouveau à la grève : l'extrême faiblesse des augmentations collectives et mesures salariales pérennes pour la majorité des salariés ne sauraient être acceptables. Concernant les conditions de travail, nous constatons bien peu d'évolutions positives, mais davantage de pressions sur les niveaux de productions attendus, sur les nouvelles contraintes horaires ou encore des restrictions sur la facilité d'accès aux congés.

**Forts de vos nombreux retours, nous poursuivons l'appel à mobilisation, et pour la première fois depuis sa création, une intersyndicale voit le jour au niveau de l'ensemble du groupe VYV. Elle appelle ses salariés à la grève le **jeudi 24 mars** pour faire aboutir les revendications légitimes que nous portons (cf tract ci joint), dans une structure mutualiste que nous défendons au quotidien mais qui doit savoir faire vivre ses valeurs et engagements jusqu'à ses propres salariés.**

Pour cette mobilisation, que nous souhaitons la plus large possible, tout en laissant chacun la liberté de faire grève selon la quotité horaire qu'il lui semble appropriée, l'UNSA-MGEN préconise que collectivement, les temps de grève se fassent au maximum **en concomitance** entre salariés sur site (exemple tous entre 10h et 12h en SD ; idem pour les CC/CG ...). Vous pouvez localement, notamment dans les grandes agglomérations, vous réunir sur un site donné et Intersyndicalement vous concerter naturellement.

En cas de manifestation sur la voie publique prévue dans votre centre, n'oubliez pas, via vos délégués syndicaux locaux de prévenir la préfecture afin d'obtenir les autorisations ...

Pour rappel, la grève est un droit fondamental. Il n'est aucunement question de préavis de 48h comme ce peut être le cas dans la fonction publique. Sur notre périmètre, il convient simplement d'en informer individuellement ses responsables par mail par exemple... la veille ou le jour même, en amont de sa prise de poste théorique (la loi le permet). Il faut alors simplement préciser la durée : 1 heure, une demi-journée, la journée entière...

A savoir : La déduction sur le salaire est proportionnelle à la durée de participation au mouvement (même pour les cadres au forfait), c'est au service administratif d'enregistrer dans l'outil agate le code adéquat...

**L'équipe UNSA-MGEN reste à votre disposition pour toute question relative à cette journée d'actions...**



**Pour une augmentation générale des salaires dans l'ensemble du groupe VYV,  
un maintien du pouvoir d'achat et l'amélioration des conditions de travail :**

## **TOUS EN GRÈVE LE 24 MARS 2022 !**

**D**epuis la création du groupe VYV, les augmentations de salaire se situent systématiquement en dessous de l'inflation et de nombreux salariés rencontrent de vives difficultés dans leurs conditions de travail. En 2021, celle-ci était de 2,8 % et devrait atteindre un niveau bien supérieur en 2022. Le prix de l'énergie explose (gazole +21 % en 1 an) et des hausses substantielles de l'alimentation sont d'ores et déjà annoncées.

Année après année, les salariés du groupe VYV s'appauvrissent en perdant du pouvoir d'achat.

### **Cette situation n'est plus acceptable !**

Face à ce constat, l'intersyndicale du groupe VYV, CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, SUD UNSA, revendique :

- ▶ *Une augmentation des rémunérations de 5 % pour l'ensemble des salariés du groupe avec un minimum de 200 € net par mois*
- ▶ *La mise en place d'un contrat santé unique avec un haut niveau de prestation sans aucune augmentation de cotisation pour l'ensemble des salariés du groupe*
- ▶ *Une réelle amélioration des conditions de travail à travers un accord proactif et sur des mesures très concrètes*

Dans toutes nos conventions collectives nationales (CNN 51, CCN 66, ANEM...), les négociations se sont soldées par des échecs en termes d'augmentations générales des salaires. Il en va de même dans le

groupe dans les entités où elles sont terminées.

Là où les négociations sont en cours, les directions restent sourdes à toute revendication d'augmentations générales.

Là où les négociations ont difficilement abouti, nous sommes très loin du compte !

**Dans ces conditions, les directions ne laissent pas d'autres choix aux salariés et aux organisations syndicales que d'établir le rapport de force par la grève pour obtenir satisfaction sur les revendications !**

Cette mobilisation s'inscrit dans un moment où des grèves historiques ont été menées dans certaines entités du groupe, notamment à la MGEN où 40 % des salariés étaient en grève le 1<sup>er</sup> février.

**Pour la première fois, l'Intersyndicale du groupe VYV appelle tous les salariés du groupe VYV à la grève et à la mobilisation générale le jeudi 24 mars pour faire aboutir leurs revendications légitimes, l'Intersyndicale du groupe VYV souhaite faire vivre les valeurs mutualistes et ne pas en être la victime permanente ! L'Intersyndicale souhaite « faire Groupe ».**

L'intersyndicale appelle à réunir dans chaque entité les salariés en Assemblée Générale ou en réunion de services, pour la préparation de la grève dans l'unité syndicale.

Des rassemblements plus importants sur des entités et/ou des régions pourront avoir lieu : l'Intersyndicale vous tiendra informés !

**Pour les salaires, pour un contrat santé de haut niveau  
et pour l'amélioration immédiate des conditions de travail  
Tous en GRÈVE et TOUS mobilisés le jeudi 24 mars 2022 !**